

## **Compte-Rendu de la CCP du 28 juin 2012**

### **ORDRE DU JOUR**

- examen du quorum
- désignation du secrétaire adjoint de séance
- désignation de 2 membres représentants du personnel à la commission de réforme
- validation du règlement intérieur
- approbation du procès verbal de la CCP du 21/06/2011
- présentation du bilan de gestion 2011 : agents CDD et agents CDI
- examen des propositions de classement sur la liste A+
- examen de la liste des agents éligibles à l'intégration dans le RIN
- point sur la loi de déprécarisation
- point sur la situation des agents mis à disposition ex-MIA
- questions diverses

# TABLE DES MATIERES

<a href="#">DÉCLARATION FORCE OUVRIERE</a> .....	2
<a href="#">REPONSES DE L'ADMINISTRATION</a> .....	3
<a href="#">REGLEMENT INTERIEUR</a> .....	3
<a href="#">AGENTS PROPOSES A L'INSCRIPTION SUR LISTE A+</a> .....	3
<a href="#">AGENTS PROPOSES A L'INTEGRATION DU RIN</a> .....	4
<a href="#">COORDONNEES DES ELUS</a> .....	4

## DÉCLARATION FORCE OUVRIERE

Suite aux dernières élections, le ministère a une fois encore changé de nom et de périmètre.

D'une part, il est devenu le ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement et d'autre part le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

Depuis 2007, et la mise en place de la RGPP (révision générale des politiques publiques), l'ex-ministère de l'équipement qui a connu ses lettres de noblesse dans la reconstruction de la France au lendemain de la seconde guerre mondiale, a été progressivement dépouillé de ses missions au nom de la résorption de la dette publique.

D'où des réorganisations massives et successives qui fragilisent les services et leurs agents.

La RGPP, c'est :

- les suppressions dogmatiques d'effectifs,
- les pleins pouvoirs transférés aux préfets au détriment de tout encadrement ministériel,
- les mutualisations irréflechies de services, ou leur transformation en établissements publics.
- la chasse aux économies souvent illusoire au détriment du service public rendu, des conditions de travail et de rémunération des agents.

**FORCE OUVRIERE** exige l'abandon immédiat de la RGPP promise par le candidat- président lors de la campagne électorale.

C'est la première fois que des représentants **FORCE OUVRIERE** siègent dans cette instance et **FORCE OUVRIERE** compte bien y prendre toute sa place pour représenter les personnels. **FORCE OUVRIERE**

remercie les agents du ministère en CDD, CDI et contrats SUI GENERIS qui lui ont accordé leur confiance.

Afin d'avoir une pleine lisibilité sur le déroulement de carrière des CDD CDI et contractuels SUI GENERIS, outre les bilans présentés, les représentants **FORCE OUVRIERE** souhaitent avoir une information en temps réel sur les recrutements CDD CDI SUI GENERIS (sans attendre la CCP), allant de la fiche de poste, aux qualifications requises, à la publication des postes proposés et aux modalités de recrutement.

Pour pouvoir garantir l'égalité de traitement, les représentants **FORCE OUVRIERE** souhaitent également avoir des informations précises sur :

- les contrats arrivés à terme ou interrompus
- la procédure de modification des contrats
- la procédure d'inscription sur la liste de proposition d'intégration dans le RIN
- la procédure d'inscription sur la liste de proposition de classement en catégorie A+
- des éléments sur la mise en oeuvre dans notre ministère de la loi de déprécarisation qui permettra de transformer des contrats CDD en CDI et la titularisation de CDI, les représentants **FORCE OUVRIERE** souhaitent notamment avoir une synthèse des conditions de possibilité de titularisation pour les CDI et de CD-isation pour les CDD, ainsi que la liste des agents remplissant ces conditions

Les élus FORCE OUVRIERE

## REPONSES DE L'ADMINISTRATION

Concernant l'abandon immédiat de la RGPP, l'administration indique qu'elle ne peut pas y répondre favorablement.

Concernant la lisibilité sur les CDD et CDI en temps réel souhaitée par FO, l'administration refuse l'ouverture de ce droit. Un point sera fait uniquement une fois par an à l'occasion de la CCP. Il n'est par ailleurs pas question de soumettre à l'approbation des syndicats les différents recrutements.

## REGLEMENT INTERIEUR

FO souhaitait que l'envoi des convocations et des documents soit fait un mois avant la tenue de la CCP (au lieu de 15 jours). L'administration n'a pas répondu favorablement à cette demande.

Dans le cas où le quorum de la CCP ne peut être atteint, FO souhaitait qu'un délai minimum de huit jours entre l'expédition des convocations et la date de la tenue de la nouvelle CCP soit porté au règlement intérieur. L'administration a pris en compte cette requête.

## AGENTS PROPOSES A L'INSCRIPTION SUR LISTE A+

Nom	Prénom	Service
ALEXANDRE	Richard	SG
BOISSAC	Emmanuel	DGEC
CIAMBELLI	Marco	DGALN
COZZI	Bruno	CGEDD
DENAIN	Patrice	IGAM
DUGLET	Perrine	SG
FLEURY	Jean-Michel	SG
GAUTHIER	Christine	DRIHL
KBAIER	Rouchdy	CGEDD
MENARD	François	DGALN
MICHAL	Didier	DATAR
PUJOL D'ANDREBO	Serge	CETE OUEST
STREIFF	Philippe	SDSCR

Nom	Prénom	Service
WEILL	Christine	SG
BRAILLON	Marie-Céline	CGDD

### AGENTS PROPOSES A L'INTEGRATION DU RIN

Nom	Prénom	Service
ALEXANDRE	Richard	SG
AUGER	Delphine	SG
BOISSAC	Emmanuel	DGEC
CIAMBELLI	Marco	DGALN
COZZI	Bruno	CGEDD
DENAIN	Patrice	IGAM
DUGLET	Perrine	SG
FLEURY	Jean-Michel	SG
GAUTHIER	Christine	DRIHL
GLIKMANS	Cédric	SG/DICOM
KBAIER	Rouchdy	CGEDD
MENARD	François	DGALN
PUJOL D'ANDREBO	Serge	CETE OUEST
STREIFF	Philippe	DSCR
WEILL	Christine	SG
BIDET	Pierre-Henri	CGEDD
BRAILLON	Marie-Céline	CGDD

## COORDONNEES DES ELUS

Titulaire : **Jérémy DEVAUX** CGDD ☎ 01 40 81 83 99  
Suppléant : **Jean-françois RIZZO** CETE Méditerranée ☎ 04 42 24 83 17

## Syndicat National

Permanence Force Ouvrière DENEUX François ☎ 01.40.81.24.20  
☎ 01 40 81 24 13

✂

## Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.  
Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM : PRENOM : INM :

SERVICE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

**SN FO-PETULTEM**  
**MEDDE – Plot I – Arche de la Défense – Colline Sud – 30, Passage de l'arche**  
**92 055 – Paris La Défense Cedex 04**